



Le 11 avril 2016

IMPORTANT – BONNE NOUVELLE !

La CSQ a élaboré un logiciel qui vous permet de connaître votre salaire pour chaque année de la convention collective. Ceci représente beaucoup de travail car un très grand nombre de titres d'emplois d'infirmières, d'infirmières auxiliaires et d'inhalothérapeutes changent de rangement le 2 avril 2018. L'outil devait tenir compte de ces changements et la mission est accomplie !

Pour les membres de la FSQ, il suffit de vous rendre sur le site de la CSQ : www.lacsq.org. Cliquez sur l'onglet à droite : nouvelle structure salariale. En suivant les consignes, vous obtiendrez votre salaire pour chaque année de la convention collective selon votre titre d'emploi.

La CSQ est fière de fournir l'information la plus complète afin de répondre aux demandes des membres.

En terminant, nous continuons de recevoir les textes de la convention collective à la table de négociation et nous nous assurons qu'ils reflètent l'entente de principe.

Solidarité syndicale !

Claire Montour
Présidente FSQ